Ordre des ingénieurs du Québec

DEMANDE DE CONCILIATION

RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES DES INGÉNIEURS (article 2.02)

Je soussigné(e) _____
(nom de la personne qui demande la conciliation)

Domicilié(e) au _____
(numéro rue municipalité province code postal)

personnellement ou (le cas échéant) représentant _____
(nom du client)

pour les fins de cette demande, comme en fait foi l'autorisation annexée à la présente;

Déclare que :

1) _____ me réclame (ou refuse de me rembourser) la somme
(nom de l'ingénieur)
de _____ $ relativement à des services professionnels rendus entre le _____ et le _____comme en fait foi le(s) compte(s) dont copie est annexée à la présente. J'ai reçu ce compte en date du _____

2) Je refuse d'acquitter ce(s) compte(s) pour le(s) motif(s) suivant(s) :
_____
_____
mais (le cas échéant) je reconnais devoir la somme de _____ $ relativement aux services professionnels mentionnés dans ce(s) compte(s);

3) Je demande la conciliation du secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs;

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ :

À _____ce_____20__
(municipalité) (date)

_____
(signature de la personne qui demande la conciliation)

Téléphone : _____ Courriel : _____

Veuillez prendre note que vous bénéficiez d'un délai de 60 jours à compter de la date de réception du compte pour nous faire parvenir votre demande de conciliation.